Horaires (intranet professeur)

Le professeur doit être connecté (voir LesahrWeb pour professeur > Généralités

Le professeur a accès uniquement à ses classes et ses élèves

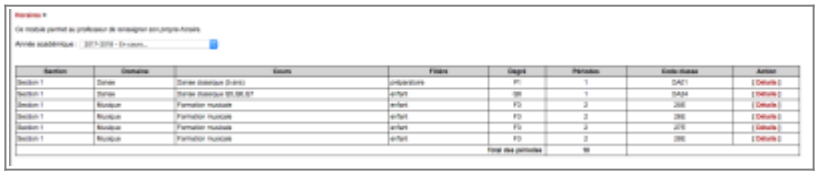

Lesahr[web] affiche

- un menu de sélection d'une année académique contenant l'année académique active, et, le cas échéant, l'année en préparation.
- les classes définies par le secrétariat pour le professeur, et pour chaque classe :
  - le nombre de périodes, calculé en fonction des détails des horaires
  - **[**<html> Détails </html>**]** édite les horaires d'une classe
  - le total des périodes de cours ; ce dernier doit correspondre à la charge "subventionnée" du professeur.
- **[**<html> Imprimer la grille horaire </html>**]** génère un document PDF rassemblant toutes les données

Le professeur s'adresse au secrétariat pour tout manque de classe(s) et erreur(s) car il n'a pas accès à ces données.

Édition des horaires d'une classe

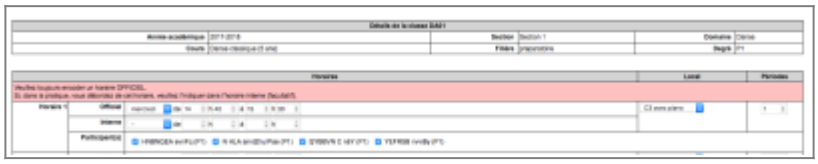

Lesahr[web] affiche

- un premier bandeau qui rappelle l'année académique, la section, le domaine, le cours avec l'intitulé de la classe, la filière et le degré. Ces données sont définies par le secrétariat.
- un deuxième bandeau qui comporte 24 lignes, numérotées horaire 1, horaire 2, ..., horaire 24. Chaque ligne permet de :
  - Noter l'horaire officiel (jour de la semaine, de ...h... à ...h...)
  - Choisir le local occupé
  - Noter le nombre de périodes officielles
  - Noter, **éventuellement**, l'horaire interne lorsqu'il diffère de l'horaire officiel, par exemple quand le professeur occupe le local plus tôt ou y reste plus tard.
    cette rubrique est facultative.
  - Cocher les élèves présents. (ça n'est pas nécessaire pour les cours collectifs)

Bien que Lesahr[web] génère le document PDF dans l'ordre des jours de la semaine et des heures de la journée, il est préférable, à la fois pour le contrôle et pour le confort de la consultation, de noter les

périodes de cours dans cet ordre.

Remarques

1. Le professeur ne peut pas noter un horaire interne sans avoir d'abord renseigné un horaire officiel.
2. Un horaire peut être verrouillé, par le secrétariat ou le professeur. Dans ce cas, seule la sélection des élèves dans la tranche horaire est encore accessible.

Lesahr[web] contrôle :

- que l'horaire s'inscrit dans les plages d'ouverture de la section. Le professeur souhaitant déborder de ces plages doit en faire la demande et, si elle est acceptée, le secrétariat débloquera les heures demandées ;
- que les périodes de cours notées ne se chevauchent pas ;
- qu'une période de cours est notée une seule fois ;
- que le local est libre, avec message d'alerte non bloquant dans le cas contraire.

En bas de page, le professeur peut noter un commentaire et actionner des commandes :

- **[**<html> Annuler </html>**]** quitte l'édition des horaires sans enregistrer les ajouts, corrections, coches des élèves ....
  ATTENTION : toutes les données présentes à l'écran, y compris les 24 lignes, sont concernées !
- **[**<html> Valider définitivement </html>**]** verrouille les horaires et les rend "non éditable" afin de permettre au professeur de ne plus les modifier (sécurité sur le long terme) mais de toujours pouvoir modifier la liste des élèves dans la période. Ça allège l'affichage, puisque seules les périodes remplies sont affichées, et plus les 24.
  Le professeur s'adresse au secrétariat pour faire ôter le verrou.
- **[**<html> Valider </html>**]** enregistre les ajouts, corrections, coches des élèves ...
- **[**<html> Imprimer la grille horaire </html>**]** génère un document PDF rassemblant toutes les données

From:
https://www.lesahr.be/dokuwiki/ - **LesahrDoc**

Permanent link:
https://www.lesahr.be/dokuwiki/doku.php/profs_horaires?rev=1626813354

Last update: **20/07/2021 22:35**